

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 131

Objet : Achat de produits pharmaceutiques et de premiers secours pour la halte-garderie itinérante

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment par ses articles L.2122.21, L.5211.9, L.5211.10 et L.1617-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la Communauté de communes Senlis Sud Oise ;

Vu les statuts de la communauté de communes Senlis Sud Oise, modifiés par la délibération n°2017-CC-07-099 du 25 septembre 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attribution du Président ;

Considérant l'obligation de disposer en permanence des produits pharmaceutiques et du matériel de premiers secours nécessaires à la prise en charge des soins courants et des situations d'urgence ;

Considérant les recommandations des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) préconisant la mise à disposition et le renouvellement régulier des produits de pharmacie et de premiers secours au sein de la halte-garderie itinérante ;

Vu les propositions financières la pharmacie « BERTIN » » ;

Considérant le montant total est de 105.09 € TTC ;

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer les devis pour la mise en œuvre des aménagements suivants :

- Par la société BERTIN pour l'achat de produits pharmaceutiques pour un montant de 105.09 € TTC,

ARTICLE 2 D'autoriser le Président à signer tout document et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CARINE SUREAU

Vu K.S

Le 29 juin 2026



communauté
de communes

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ou son représentant est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Chef de Service Comptable de Senlis chargé des finances de la CCSSO (Oise),
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Fait à Senlis, le

Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Jean-Baptiste LEGRAIS

Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission en s/s préfecture le : 06 JUIL. 2026

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le :

06 JUIL. 2026

Signé électroniquement par
JEAN BAPTISTE LEGRAIS

Le 2 juillet 2026

Alain **BATTAGLIA**

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Maire de Pontarmé

BUREAU

Un K.S

Le 29 juin 2026

PHARMACIE PRINCIPALE DE SENLIS
BERTIN Franck
40 PLACE DE LA HALLE
60300 SENLIS

DEVIS
No 81
du 23/06/2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 060-200066975-20260706-2026_131-AR

Tél 0344530060
Fax 0344535675
Ape 4773Z
Siret 44115873000016
N° Cpte
RCS 441158730

HALTE GARDERIE CCSO
60300 60300 SENLIS

Tva intra-communautaire FR54441158730

Code produit (ou Code LPP)	Désignation	Qté	Prix HT unitaire	% remise	Prix net unitaire	Taux TVA	Montant Total HT
3400935974587	DOSISEPTINE SOL LOC 5ML 10	4	6,318		6,318	10,00	25,272
3400934615467	* DOLIPRANE 2,4% SUSP BUV 100ML	4	1,352		1,352	2,10	5,408
	Honor. dispens. HD7	4	0,999		0,999	2,10	3,996
4006000107523	ELASTOPLAST PANS KIDS ARIELLE X20	2	4,958		4,958	20,00	9,916
4005900923073	ELASTOPLAST PANS UNIVERSEL 4T X100	1	7,458		7,458	20,00	7,458
4056649511939	COMP ST NT VLIWASOFT 7,5X7,5CM 50	2	4,017		4,017	20,00	8,034
Tarif de référence 4.82 € - Tarif limite de vente 4.82 €							
3596206529621	WELEDA CR BB P CHANGE T 75ML	4	7,750		7,750	20,00	31,000

Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
9,404	2,10 %	0,196	9,60
25,272	10,00 %	2,528	27,80
56,408	20,00 %	11,282	67,69

Total HT	Total TVA	Total TTC
91,084	14,006	105,09

A payer

105,09 Euros

mediteur de la consommation devigny 9 av rene gasnier 49100 angers www.devignymediation.fr

Membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale, acceptant à ce titre les règlements par chèques libellés à son nom